

## Mutation d'exploitation d'estivage pour 2024

En cas de changements dans votre exploitation d'estivage (mutation) pour cause de cessation d'activité, remise d'exploitation ou lors de modification en relation avec un numéro BDTA, nous vous remercions de compléter ce formulaire et de nous le retourner.

### Indications concernant l'estivage :

No d'exploitation de l'estivage

N	E											
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

No BDTA

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nom de l'estivage (lieu-dit) .....

Nom du propriétaire de l'estivage .....

Nom du berger de l'estivage .....

### Indications actuelles de l'exploitation d'estivage :

Noms et prénoms .....

Adresse postale .....

NPA / Localité .....

### Nouvelles indications de l'exploitation d'estivage pour 2023 :

Noms et prénoms .....

Nom et prénom du responsable administratif (BDTA) .....

Date de naissance .....

Adresse postale .....

NPA / Localité .....

Adresse postale pour le courrier .....

Numéro de téléphone .....

E-mail .....

*Si l'exploitation d'estivage est gérée en association (syndicat ou autre), les signatures de tous les associés doivent figurer sur ce document.*

Lieu et date : ..... Signature : .....

Signature : ..... Signature : .....

#### Document à retourner par courrier à :

Office des paiements directs, Route de l'Aurore 1, 2053 Cernier  
TÉL. 032 889 36 90 [OPDI@ne.ch](mailto:OPDI@ne.ch) <http://www.ne.ch/sagr>